

Agrément multisport

Bonjour à tous,

Les sorties scolaires occasionnelles avec une activité sportive sont très encadrées par la réglementation.

*Celle-ci impose à **chaque enseignant d'être accompagné d'un parent agréé multi sports.***

Rappel sur l'organisation de sorties occasionnelles avec une activité EPS (Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017)

Élèves de maternelle ou de section enfantine

Jusqu'à 16 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 16 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.

Élèves d'élémentaire

Jusqu'à 30 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 30 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

Cet agrément est valable 5 ans, pour toutes les sorties avec une activité sportive (hors natation, vélo/VTT, ski, randonnée, luge, raquettes à neige, motricité en maternelle, gym-acrosport, cirque, escalade et patinoire pour lesquels les agréments restent spécifiques). Cet agrément multisports concernera des sorties comme : les cross, les jeux d'opposition, l'athlétisme, les jeux collectifs...

Si vous souhaitez accompagner les classes sur ce type de sortie, vous serez obligé de passer l'agrément. Il se déroulera à l'école en présence des enseignants avec lesquels vous allez faire la sortie.

Après une partie théorique en visio assurée par un conseiller pédagogique, vous aurez un temps d'échange avec les enseignants qui vous expliqueront l'organisation matérielle des rencontres éventuelles, l'organisation par rapport au site, ce que l'on attend de vous ces jours-là (ex : les ateliers que vous pourriez être amenés à encadrer ou à arbitrer), les contraintes des lieux où se déroulent les rencontres...

Nous vous remercions d'avance pour votre engagement auprès des enseignants.

Si vous êtes intéressés, merci d'en informer l'enseignante de votre enfant. Si vous ne l'avez pas complétée en début d'année, veuillez remplir la fiche jointe et la retourner à l'enseignant.

*La prochaine date du multi-agrément sera : **le mardi 2 décembre de 18h à 19h30.***

Bien à vous,

L'équipe enseignante